

Solidaires

LE MAGAZINE DU RÉSEAU ET MOUVEMENT PEP

> INTERVIEW



p 10

Dominique Gillot,
la nouvelle
présidente de
la Fédération
Générale des PEP

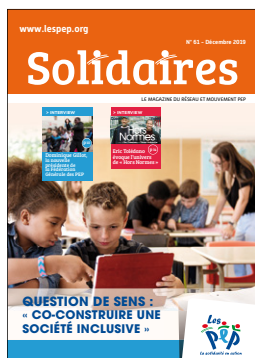
> INTERVIEW



p 14

Éric Tolédano
évoque l'univers
de « Hors Normes »

**QUESTION DE SENS :
« CO-CONSTRUIRE UNE
SOCIÉTÉ INCLUSIVE »**



SOMMAIRE

- Lutte contre l'illectronisme p.04
- Illectronisme : apporter un soutien personnalisé p.05
- Faire en sorte que l'enfant soit accueilli dans le lieu qu'il souhaite p.06
- L'école inclusive avance ! p.07
- Une dynamique inclusive globale de territoire ! p.08
- La magie de l'autorégulation p.09
- Dominique Gillot Co-construire une société inclusive p.10
- Il y a 30 ans, le monde reconnaissait les droits de l'enfant p.12
- « Hors Normes » aurait pu s'appeler « À sa place ! » p.14

Le magazine de la Fédération Générale des PEP • 5-7, rue Georges-Enesco • 94026 Créteil Cedex • Tél. : 01 41 78 92 60
 • Email : accueil@lespep.org • Directrice de la publication : Dominique Gillot • Responsable de la rédaction : Agnès Bathiany • Rédaction : Association R.E.V.E • Coordination : Virginie Jovenelle

Conception-réalisation : Obea Communication • **Photos** : DR - Sauf mention : iStock Images® • **Routage** : Lamifilm [35] • **ISSN** : 1625-4549 • **Commission paritaire** : en cours.

ÉDITO



DOMINIQUE GILLOT

LES PEP EXISTENT POUR SERVIR LA CAUSE DE CEUX QUI SONT LES MOINS BIEN SERVIS DANS NOTRE ÉCOSYSTÈME

Depuis leur origine, les PEP sont engagées sur tous les fronts pour lutter contre les inégalités de destin, combattre les cloisonnements institutionnels et faire reculer les injustices sociales.

La mise en œuvre de notre cinquième projet fédéral colle à l'actualité, aux préoccupations majeures des personnes que nous avons la vocation d'accompagner, à celle de nos militants et de nos partenaires.

2019-2020 sont des années charnières du déploiement de nos engagements à vocation inclusive, solidaire et émancipatrice. Tous nos secteurs d'activité répondent, collectivement, à l'évolution des besoins et des attentes des publics accompagnés, quels que soient leur âge, leurs conditions, leur milieu de vie, leurs besoins spécifiques.

Cette ambition nous oblige à penser, repenser nos interventions militantes et professionnelles dans un cadre renouvelé.

Dès le mois de juillet, la FGPEP, associée au Comité de suivi de l'école inclusive, a fait savoir sa volonté d'être un des piliers de cette politique publique qui répond à nos aspirations profondes : celles de l'accueil de tous les enfants par l'école publique, embrassés par la même attention à la réussite des parcours éducatifs, justement accompagnés pour compenser les inégalités et tenir compte des besoins spécifiques des enfants qui sont tous des élèves de la République.

Par un dialogue tendu avec les autorités ministérielles, nous affirmons la disponibilité des PEP pour participer à tous les dispositifs (PIAL, équipes mobiles, comités d'usagers...), contribuer à la couverture territoriale de l'école inclusive, simplifier la vie des familles et renforcer le suivi des parcours des élèves. La volonté ministérielle de revaloriser les projets éducatifs basés sur les séjours collectifs, près de la nature, avec une démarche écologique, ne peut que trouver écho dans nos structures du secteur Éducatif, Vacances, Loisirs et Culture, disposées à saisir cette opportunité pour renouveler leurs offres de séjours (dans le cadre de PEP Attitude) et développer activités et emplois.

Le secteur Social, Médico-Social et de Santé s'inscrit dans la stratégie nationale de

transformation de l'offre pour s'ouvrir sur le milieu ordinaire, nouer des coopérations contractuelles au profit des parcours de vie des enfants (ou adultes) avec handicap. Les avancées, dans le respect de la loi de 2005 et de la CIDPH*, de l'accès des personnes handicapées aux droits fondamentaux de tous, obligent à des postures professionnelles volontaires : respect de la personne, recueil de sa parole, accompagnement vers son émancipation et son autonomie de décision, de sa participation aux projets, et à leur évaluation.

Le secteur Politiques Éducatives et Sociales de Proximité, partenaire incontournable des enjeux de transformation sociale, développe des actions d'accompagnement de la parentalité et des 1000 premiers jours de l'enfant, de lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme, engage la participation des PEP aux Cités Éducatives pour faciliter l'accès à leurs droits, de ceux qui en sont les plus éloignés, de ceux qui se sentent privés, exclus... dans des territoires dépossédés.

Les PEP existent pour servir la cause de ceux qui sont les moins bien servis dans notre écosystème, pour aller vers eux et leur permettre la jouissance de leurs droits, dans la dignité et le respect des différences.

Le principe de Laïcité, l'affirmation de la citoyenneté, l'exercice démocratique et le caractère social de notre engagement sont les cardinaux de notre boussole, enrichis de l'obligation de développement durable.

Après l'Assemblée générale de juin dernier, la structuration de la tête de réseau, le renouvellement partiel du Conseil d'administration... les instances sont au travail avec un dynamisme renouvelé et un professionnalisme affirmé.

Notre réseau, solide sur ses bases, peut compter sur le renforcement du mouvement fédéral pour assurer la permanence de sa présence en territoires, le maintien et l'évolution de ses activités, ainsi que le développement de l'emploi, conformément au projet fédéral.

*Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH)

Dominique GILLOT
Présidente de la Fédération Générale des PEP

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP SE DOTE D'UNE TÊTE DE RÉSEAU RENFORCÉE

Le réseau des associations membres de la Fédération Générale des PEP a choisi d'être un mouvement agissant pour une société solidaire et inclusive.



Les 108 associations membres de la Fédération animent un réseau de plus de 1300 établissements et services d'accompagnement ; elles se sont dotées à l'échelle nationale d'une structuration originale s'appuyant sur leur histoire mais résolument tournées vers un avenir en définissant une organisation régionale articulée avec les dimensions locale et nationale. Pour accompagner les nécessaires évolutions et conduire les changements indispensables au renforcement de leurs actions, les associations PEP ont défini les fonctions de leur Tête de Réseau et ont souhaité renforcer ses capacités d'action.

La Fédération Générale des PEP a réorganisé sa Tête de Réseau pour relever les défis de la mise en œuvre de son 5^{ème} Projet fédéral.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place des missions de sa Tête de Réseau (TDR) fédérale.

Vous avez dit Tête De Réseau ?

Le mouvement associatif a réalisé en 2017 une étude sur les différentes missions des TDR associatives, les classant en 2 catégories :

- Les Têtes de Réseau de première catégorie accompagnant des structures, coordonnant leurs actions et leur donnant une visibilité nationale ;
- Les Têtes de réseau de deuxième catégorie : intersectorielles, elles coordonnent divers secteurs d'intervention permettant de définir une vision globale et politique sur des sujets communs en développant des partenariats avec d'autres Têtes de Réseau.

Aux PEP cela correspond à quoi ?

La réorganisation de la Tête de réseau de la Fédération Générale des PEP se nourrit des

deux dimensions présentées par l'étude du Mouvement associatif.

Elle est une réponse à la volonté de fonctionnement en réseau des PEP. Il ne s'agit pas de reproduire une organisation holistique et verticale, ce qui serait un non-sens au regard de la définition de réseau, mais de travailler selon des formats diversifiés répondant aux questions spécifiques de chaque membre de la fédération et à leur polysectoralité.

Notre Tête de Réseau doit assurer la fluidité de la communication dans une logique d'animation, de co-développement et de co-responsabilité de chacune des associations pour porter les choix communs de développement en facilitant l'expression de la liberté d'innovation locale pour mieux la partager partout où des besoins comparables seraient identifiés.

Elle agit également pour défendre les opinions et accompagner chacun pour accompagner les mutations. Ainsi l'engagement et le plaidoyer des PEP, animé par sa Tête de réseau depuis de nombreuses années et plus récemment dans le cadre de la concertation pour l'École Inclusive organisée par l'Etat, permet aujourd'hui à celles-ci de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de cette politique.

La Tête de Réseau pilote également des projets structurants et permet l'expérimentation de nouvelles actions et leur essaimage, comme le lecteur pourra le lire dans ce numéro de ce Solidaires dans les articles relatifs à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Elle vise la mise en œuvre d'une politique de communication et d'évaluation soucieuse des enjeux de modélisation des expérimentations pour une politique

d'essaimage garante de la prise en compte de la diversité territoriale et des besoins.

Les mutations de nos secteurs d'activités impliquent également la mise en place d'une ingénierie et d'accompagnements personnalisés.

Pour assurer ces missions renforcées, la Fédération Générale de PEP a doté sa Tête de réseau d'un périmètre « mouvant ». Elle est en capacité de mobiliser, temporairement, au regard des défis à relever, les expertises et compétences de ses associations pour porter et mettre en œuvre la politique commune du réseau et du mouvement PEP.

La Tête de Réseau des PEP reste d'une taille mesurée par rapport à d'autres têtes de réseau du monde associatif. Les élus de la Fédération Générale des PEP peuvent compter sur l'engagement de 28 personnes salariées pour la mise en place du projet stratégique de la Tête de Réseau. Ils mobiliseront, à terme, près de 80 personnes du réseau ou de partenaires, qui agissant au sein de pools d'expertises de la Tête de Réseau fédérale, partageront leurs connaissances avec les 108 associations et 23 800 professionnels du Réseau PEP.

Grâce à cette logique d'optimisation des compétences et ressources internes, les PEP visent à créer un effet coopératif et démultiplicateur. Elles prouvent une nouvelle fois leur recherche d'efficience et de pertinence chère aux financeurs publics et privés et leur détermination à agir, maintenant et demain, pour une société solidaire et inclusive.

Agnès BATHIANY,
Directrice Générale des PEP

Lancement de la semaine nationale de lutte contre l'illettrisme organisée par Lancôme partenaire de l'ANLCI, en présence de la FG PEP et des PEP 36.



Éric Nédélec

Délégué national de l'ANLCI

LUTTE CONTRE L'ILLETRONISME

La Fédération Générale des PEP a mobilisé son réseau pour développer des actions de luttes contre l'illectronisme, en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et Lancôme.

Solidaires : Comment votre agence et les PEP ont-elles eu la bonne idée de coopérer sur ce projet ?

Éric Nédélec : Cela faisait longtemps que la Fédération Générale des PEP et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme souhaitaient trouver des coopérations possibles pour la prévention et pour la lutte contre l'illectronisme. Nous avons déjà eu l'occasion de mettre en place des coopérations concrètes sur un certain nombre de sujets et là, nous avons été sollicités par la direction de la communication d'une grosse entreprise (Lancôme) pour un programme international axé sur l'alphabétisation et l'éducation des jeunes filles et des jeunes femmes sur le territoire français. Le programme s'appelle « Write Her Future ». Ils étaient à la recherche d'une structure la plus pertinente possible pour mettre en place les actions permettant de lutter contre l'illectronisme en France. Leur objectif est de faire en sorte que les femmes retrouvent leur autonomie et le pouvoir d'agir. Lancôme nous apporte un financement, mais l'ANLCI n'est pas un opérateur, nous n'avons pas vocation à mettre en place nous-même des actions. Nous sommes un groupement d'intérêt public dont la mission est de favoriser la rencontre entre ceux qui décident, ceux qui financent et ceux qui font. Donc, nous avons proposé à Lancôme de concevoir une démarche, un outil, en l'occurrence un module autour de la compétence numérique de base, et de proposer à un de nos partenaires de le mettre en place. C'est la Fédération Générale des PEP.

Solidaires : À qui s'adresse ce programme ?

É.N. : La cible prioritaire est les femmes de 18 à 35 ans. Lancôme voulait démarrer rapidement. Pour cette première année, l'idée était qu'on puisse avoir des actions en Île-de-France pour permettre aux équipes de Lancôme de se rendre compte sur place facilement de quoi il s'agissait. Donc, nous avons proposé une méthode assez habituelle pour nous :

s'appuyer sur un réseau. Or le réseau des PEP offre plusieurs garanties. La première est sa solidité, son sérieux, son assise administrative. Deuxièmement, les PEP disposent d'une couverture territoriale complète, les associations départementales des PEP sont présentes sur l'ensemble du territoire y compris l'Outre-mer. La troisième garantie est la qualité du suivi. En s'appuyant sur cet important réseau et malgré le financement somme toute modeste, qui permet aux PEP d'expérimenter une méthode, de nouveaux outils, une nouvelle démarche, qui (si les résultats sont au rendez-vous) auront un impact sur les objectifs des PEP qui sont autour de l'inclusion, notamment l'inclusion numérique. Aujourd'hui, ce même projet se met en place sur 21 quartiers de la politique de la ville.

Solidaires : Projet territorial, et projet numérique...

É.N. : En effet, la Fédération Générale des PEP a été retenue par le CGET [commissariat général à l'égalité des territoires] dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Tremplin Asso » du Ministère de la cohésion des territoires. C'est-à-dire qu'un projet est retenu, et l'idée est de le démultiplier sur un certain nombre de territoires. Désormais les PEP (profitant de cette opportunité à laquelle nous avons contribué) testent une démarche qu'elles peuvent proposer sur d'autres territoires, au-delà même de l'intervention de Lancôme. Cela illustre véritablement la dynamique que peut générer un partenariat entre les PEP et une fondation. Ensuite les associations PEP qui ont pu bénéficier de ces premiers soutiens peuvent revendiquer une légitimité et envisager d'aller plus loin.

Solidaires : Ce partenariat sera-t-il renouvelable ?

É.N. : La FGPEP a été un des nombreux partenaires de l'ANLCI, dès la création de l'agence en 2000. Elle est membre du comité consultatif de l'ANLCI et ce partenariat s'inscrit dans la durée.

ILLETRONISME : APPORTER UN SOUTIEN PERSONNALISÉ

Exemple d'action
dans l'Indre où 14 femmes
ont été accompagnées
grâce aux PEP et à l'agence
nationale de lutte contre
l'illectronisme (ANLCI)

Au risque d'étonner, l'illectronisme est un sujet tabou en France. « En France, l'école est obligatoire depuis longtemps et donc l'illectronisme concerne des adultes qui ont été scolarisés, qui ont peu ou pas appris voire, avec le manque de pratique, désappris, c'est pourquoi la problématique reste taboue et peu financée », souligne Nicole Blot, directrice du Centre de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA) des PEP36 (Indre). Dans le cadre de l'accompagnement contre l'illectronisme, un nouveau défi est apparu : lutter contre l'illectronisme. Elle vient d'achever une première action qui s'est déroulée au premier semestre 2019. Grâce au financement de Lancôme, 14 personnes ont d'abord été accompagnées de manière individuelle. Une démarche personnalisée qui a d'ailleurs été identifiée comme positive dans le bilan.

Amélie Rosado, du CRIA de Châteauroux nous explique la démarche d'accompagnement personnalisé mise en place pour Nicole Guyot, qui rencontrait des difficultés avec les outils numériques : « les lacunes et difficultés que ressentait Nicole Guyot représentait un obstacle majeur pour elle, notamment pour suivre la scolarité de sa fille. Elle avait aussi besoin de comprendre le système scolaire, les fiches d'inscription pour la cantine, remplir des formulaires en ligne, par exemple. C'est cela l'illectronisme : avoir besoin d'un accompagnement pour réaliser des démarches en ligne. Nous accompagnons donc ces femmes vers l'autonomie, avec elles. Nous avons donc réalisé un bilan, en toute bienveillance pour que Nicole se rende compte qu'elle a des compétences et qu'elle reprenne confiance en elle. Elle a fait d'énormes progrès ! Plus généralement, on examine aussi le projet professionnel et on monte un programme personnalisé » explique Amélie Rosado.

Les PEP ont pu être sélectionnées grâce à leur maillage des territoires « mais aussi parce que la Fédération touche au handicap, aux difficultés d'apprentissage, et qu'à travers nos structures, nous sommes porteurs de projets qui peuvent venir en aide à des personnes en situation d'illectronisme », ajoute Mme Blot.

On se demande un peu ce que Lancôme vient faire dans ce projet mais la réponse est très belle et très humaine.



« Lancôme porte un programme international "Write her future" pour appuyer les actions visant l'émancipation des femmes, et s'est intéressé au sujet de l'illectronisme et de l'illectronisme en France. La société s'est rapprochée de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illectronisme et de la Fédération Générale des PEP en soulignant qu'elle était prête à apporter une aide financière sur ce dossier et donc pour notre centre aussi, bien que ce soit un peu différent », raconte en souriant la directrice.

Les PEP, fortes d'un maillage territorial national et de leur expertise sur le montage de projets innovants, sont devenues un partenaire incontournable de l'ANLCI : « Nous avons une structure nationale qui permet de toucher tout le territoire et tout le champ de l'action publique. Nous montons des programmes

Amélie Rosado (PEP36),
Nicole Guyot (qui a
suivi le programme
d'accompagnement),
Nicole Blot (Directrice
du CRIA des PEP 36)
et Agnès Bathiany,
Directrice Générale
de la FG PEP lors
du lancement de la
semaine nationale de
lutte contre l'illectronisme.

“

En France, l'école est obligatoire depuis longtemps et donc l'illectronisme concerne des adultes qui ont été scolarisés, qui ont peu ou pas appris voire, avec le manque de pratique, désappris, c'est pourquoi la problématique reste taboue et peu financée. ”

dans les territoires, qui peuvent ensuite essaimer ailleurs. La Fédération Générale des PEP est heureuse d'avoir réussi à mobiliser les financements de l'État [le CGET] dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts "Asso Tremplin" pour essaimer avec ces partenaires ce projet innovant de lutte contre l'illectronisme. Une quarantaine d'actions seront développées par le réseau PEP dès 2020 » témoigne Agnès Bathiany, Directrice de la Fédération Générale des PEP.

FAIRE EN SORTE QUE L'ENFANT SOIT ACCUEILLI DANS LE LIEU QU'IL SOUHAITE

Depuis 2011, un dispositif d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou en difficulté au sein des structures d'accueil de la petite enfance existe en Ariège. Porté par les PEP 09 et financé par la CAF et la FG PEP, le dispositif « Palanqueto » intervient à la demande auprès de tous les équipements d'accueil du jeune enfant du département.



© Richard Kallier/Magnum Photos pour la FGPEP

Solidaires : Vous êtes co-directeur départemental du dispositif Palanqueto, qui a pour but de permettre l'inclusion des enfants différents dès la petite enfance, en Ariège. De quoi s'agit-il exactement ?

Matthieu Désarnaud : Palanqueto, [« passerelle » en occitan, NDLR], est un dispositif qui s'adresse à la petite enfance, de 0 à 6 ans mais majoritairement de 0 à 3 ans, et qui vise à permettre que les enfants soient accueillis au plus près de leur domicile, quelles que soient leurs spécificités, dans des structures ordinaires. L'idée est d'accompagner les professionnels de ces structures pour permettre d'adapter les conditions d'accueil au mieux en fonction de la situation de l'enfant.

Solidaires : Qu'entendez-vous par « spécificité » ? Vous parlez d'un handicap physique, mental, d'une précarité sociale ?

M. D. : Cela pourrait être un handicap sauf qu'on est dans la toute petite enfance et on sait aujourd'hui que dans la très grande majorité des cas, le handicap n'est prononcé dans sa définition classique par la Maison départementale du handicap

(MDPH), que vers l'âge de 3 ou 4 ans. Donc concernant la toute petite enfance, les handicaps identifiés par les MDPH sont très peu nombreux. Pour autant cela ne veut pas dire que certains n'ont pas de spécificités très fortes. Parfois, il va y avoir une alerte qui va être faite sur tel ou tel enfant, qui va déclencher des investigations un peu plus poussées. Dans d'autres cas, des équipes vont dire que tel ou tel enfant ne peut pas être accueilli tout à fait comme tout le monde, et qu'il faut réfléchir à une adaptation de l'accueil.

Solidaires : Combien d'enfants suivez-vous ?

M. D. : Entre 60 et 65 enfants par an. Tout en sachant que nous ne les suivons pas directement. Nous accompagnons en fait les équipes qui les accueillent. Concrètement, Palanqueto est appelé dans un lieu d'accueil soit par les familles, soit par les équipes de professionnels. Nous venons alors observer l'enfant pendant 2, 3 ou 4 séances et nous étudions comment l'enfant évolue dans ce milieu d'accueil : avec les autres enfants, les adultes, ou tout seul. Et en fonction de ces observations, nous faisons un retour auprès de la famille

et des professionnels avec nos conclusions pour rendre l'accueil mieux adapté.

Solidaires : Quels sont aujourd'hui vos objectifs ?

M. D. : Le dispositif Palanqueto a son pendant en Ariège qui s'appelle Optimus. Il s'adresse aux enfants un peu plus âgés sur des structures de loisirs, c'est-à-dire soit les structures de loisirs liées à l'école, soit les séjours de vacances. Mais le principe est le même : faire en sorte que chaque enfant soit accueilli dans le lieu qu'il souhaite, ou que la famille souhaite. Donc aujourd'hui, l'évolution de ces deux dispositifs, suite à une recherche action menée par la Fédération Générale des PEP, à laquelle nous avons participé pendant deux ans, est de nous diriger vers la création probable d'un pôle ressource handicap, dont la CNAF, dans ses derniers textes, a défini l'objectif. Nous nous y reconnaissons pleinement. L'idée est donc de fusionner ces deux dispositifs en un seul en l'étoffant avec un peu plus de temps de travail supplémentaire et aussi de nouvelles professionnalités. Ceci nous permettrait de répondre encore plus efficacement (avec plusieurs réponses possibles) aux différentes situations qui se présentent. Nous pourrions aussi compléter nos interventions avec l'apport d'outils spécifiques et de nouveaux matériels. Et enfin, dernier volet, chose que nous ne faisons pas assez aujourd'hui, nous pourrions nous adresser aux familles, non pas pour les accompagner dans l'accueil de leur enfant, (ce que nous faisons déjà), mais pour leur offrir des espaces de parole, leur permettre de se regrouper entre parents pour échanger sur des situations qu'ils ont vécues et qui peuvent présenter des similitudes. L'idée serait de développer ces groupes de parents qui pourraient se rencontrer utilement.

Recherche action : finalisation du rapport remis à la CNSA

La FGPEP a été retenue par la CNSA via un appel à projet lancé en 2016 afin de modéliser un dispositif d'accompagnement de la dynamique inclusive dans les loisirs, en vue d'un essaimage à l'échelle du réseau. C'est ce modèle qui a été testé sur les territoires de l'Ariège et du Tarn. L'objectif de ce projet est de définir une « ossature » [organisationnelle et fonctionnelle] de plateforme souple et adaptable aux réalités des territoires, à partir de l'étude de dispositifs existant (via une 1^{ère} phase d'analyse d'entretiens et de modélisation), et d'en expérimenter la mise en œuvre (2^{ème} phase).

Convaincue que la transformation sociale ne peut être atteinte que par la mobilisation de tous et par la mise en commun des expertises, la FGPEP a constitué un COPIL intégrant l'ensemble des institutions œuvrant pour l'inclusion dans le champ des loisirs : CIH, CNAF, CNSA, DJEPVA. Le rapport final, après 3 années, a été remis fin 2019 à la CNSA. La communication des apports de cette recherche sera réalisée courant 2020.



Visite ministérielle
du 6 septembre 2019
de Jean-Michel Blanquer
et Sophie Cluzel
en Eure-et-Loir

*Sophie Cluzel accompagnée
de Dominique Gillot à sa droite*

L'ÉCOLE INCLUSIVE AVANCE !

La Fédération des PEP a participé au second comité de suivi de l'Ecole Inclusive qui s'est tenu le 4 novembre 2019. Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont présenté un bilan des mesures mises en œuvre depuis la rentrée 2019 et présenté une feuille de route pour la rentrée 2020.

Beaucoup de progrès restent à faire mais il faut reconnaître que l'évolution est positive. Un chiffre permet de s'en convaincre : le nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de 7% en un an pour atteindre le chiffre de 361 500 lors de cette rentrée. Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et les équipes mobiles ont été déployés sur une grande partie du territoire. Ces nouvelles formes d'organisation favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. Donc, les choses bougent.

La Fédération Générale des PEP a insisté sur la nécessité d'inscrire tout enfant dans son établissement de référence : une position qui n'a surpris personne puisqu'elle est défendue par les PEP depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la FGPEP a rappelé l'importance de la mobilisation du secteur médico-social pour que les apprentissages scolaires des enfants handicapés soient au cœur des préoccupations autant des professionnels de l'éducation que du médico-social ou des familles. Et pour ce faire, il est incontestable que le réseau PEP, avec son maillage sur tout le territoire, est une véritable force de frappe.

Autre point positif, la volonté du Comité de mettre en œuvre un système d'information dédié avec des indicateurs spécifiques de suivi de manière à mesurer les progrès de la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et ceux du secteur médico-social. Dans le même temps, des unités d'enseignement externalisées (UEE) vont être déployées.

Enfin, on constate un renforcement de la logique de service à la personne, et non plus de réponse ponctuelle à la demande, avec la création des PIAL. Il faudra cependant rester vigilant sur la mise en œuvre effective dans certains territoires. Charge, à présent, aux associations et à leurs interlocuteurs de poursuivre la transformation dans la perspective de la rentrée 2020 sachant que le comité de suivi (parents, professionnels, associations, administrations et collectivités locales) a vocation à amender la feuille de route.

Objectif 2022 : une école inclusive pour construire la société de demain

Quelques chiffres présentés par le ministère :

Depuis l'adoption de la loi de 2005, **le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis à l'école a triplé**, passant de **118 000 en 2006** à près de **361 500 en 2019**.

Les cellules d'écoute ont été saisies pas moins de 15 000 fois et 18 000 rendez-vous ont été pris entre les familles, les enseignants et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

87% des élèves handicapés sont scolarisés à temps plein. Malgré les augmentations importantes des besoins d'accompagnants, **le nombre d'élèves en attente d'un accompagnant a été divisé par deux entre 2018 et 2019** (4% contre 8%) permettant **l'accueil de 50 000 élèves supplémentaires** à la rentrée 2019.

À la **rentrée 2019, 84% des accompagnants** bénéficient d'un contrat de 3 ans.

Vincent Moreau

Directeur Général
des PEP 28



UNE DYNAMIQUE INCLUSIVE GLOBALE DE TERRITOIRE

Les mentalités changent et la société inclusive prend corps concrètement dans les pratiques, à l'instar de celles du réseau PEP. Désormais, les professionnels doivent coopérer pour intervenir, directement auprès des enfants et des jeunes, dans leur école, leur collège, centre de loisirs ou club sportif.

« L'enjeu est d'accompagner au plus près possible des enfants ou des jeunes », explique Vincent Moreau directeur général des PEP 28. « Il ne s'agit plus de faire venir les personnes vers un établissement, mais d'aller vers elles. Jusqu'à récemment, nous allions chercher les enfants ou les jeunes en taxi ou en car. L'idée est qu'aujourd'hui, ce soient les professionnels qui interviennent là où sont les enfants, de manière à ce que les interventions se fassent au plus près de leurs lieux de vie, en respectant leurs attentes ».

Pour ce faire, les PEP 28 ont adopté un projet stratégique résolument inclusif et développé plusieurs dispositifs dont l'articulation permet l'accompagnement sur tous lieux et tous temps de vie.

Dans le champ de l'éducation, « nous avons, il y a un certain temps déjà, fait évoluer l'activité de nos Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et services d'éducation spéciale et de soins à domicile spécialisé pour les Troubles des conduites et du comportement (SESSAD TCC) vers un fonctionnement en Dispositif ITEP (DITEP) : les enfants sont de moins en moins présents dans l'établissement, ce qui implique que ce sont les éducateurs qui se déplacent de plus en plus dans les écoles et collèges, mais également les clubs sportifs, culturels, etc. ».

« Plus récemment, nous avons développé le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) [qui est plus spécialement destiné aux enfants présentant une déficience intellectuelle] en faisant évoluer le fonctionnement de nos IME et SESSAD vers un dispositif plus souple. Concrètement,

ce dispositif permet d'accompagner la scolarisation des jeunes, directement au sein de leurs écoles de référence, en respectant leurs attentes et leurs besoins, par nature évolutifs. Nous faisons en sorte qu'ils soient obligatoirement inscrits dans leur école ou collège d'origine et qu'ils y soient le plus souvent possible au regard de leurs attentes et de leurs besoins. Cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui ces jeunes passent 90% de leur temps dans leur école mais l'objectif est qu'à terme, on arrive à des solutions de ce type-là ».

Parallèlement, les PEP 28 travaillent sur deux voies complémentaires : « nous travaillons à la fois pour que les enfants restent dans leurs écoles et bénéficient, sur site, de l'accompagnement des professionnels soignants, paramédicaux, etc., et pour permettre des regroupements en particulier dans les collèges où nous créons des unités d'enseignement externalisé. Nous voulons faire en sorte que tous les enfants qui sont concernés par le dispositif dans un même collège puissent bénéficier d'une palette de réponses adaptées à leur situation personnelle ».

Aller vers les enfants afin d'éviter que ce soient eux qui se déplacent paraît logique et évident. Aussi se demande-t-on pourquoi cette pratique n'est pas plus répandue. Est-ce dû aux habitudes qui voulaient que ce soient les gens qui viennent dans les centres ou est-ce que l'évolution des technologies a permis de changer les choses ?

« Je crois que ce sont surtout les mentalités qui ont changé », reconnaît Vincent

Moreau. « Jusqu'à présent, on considérait qu'à partir du moment où les personnes étaient handicapées il leur fallait un soutien spécifique dans des établissements adaptés. Aujourd'hui on considère qu'une personne en situation de handicap doit bénéficier de compensations notamment mises en œuvre par des dispositifs spécifiques, au quotidien, en trouvant des réponses adaptées à ses besoins. En fait, nous sommes passé d'une conception systématiquement collective à une conception de plus en plus individuelle ».

Cette évolution est bienvenue puisqu'elle signifie plus de société inclusive. « Effectivement, cette évolution des mentalités s'est faite grâce à des associations comme les nôtres qui y ont contribué. C'est une conception qui est en train d'être entendue », constate avec plaisir Vincent Moreau.

Enfin, si la dimension inclusive de l'école est fondamentale, l'Association des PEP 28 met en œuvre un ensemble de solutions permettant d'accompagner chaque jeune également sur les temps périscolaires et extrascolaires : **« ce qui s'opère actuellement est un véritable virage inclusif permettant de penser l'ensemble du champ éducatif, mais également de l'emploi, du logement, etc., comme un espace propice au vivre-ensemble et à la solidarité »**

Une conception globale de l'inclusion nécessitant une vraie mise en synergie de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes.



LA MAGIE DE L'AUTORÉGULATION

Depuis 2017, les PEP de Haute-Vienne gèrent un dispositif d'autorégulation. Une méthode qui a pour but d'amener les enfants autistes à réguler leurs émotions, leurs comportements et à développer les interactions sociales. *Explications de Franck Blanchon, Directeur Général des PEP 87*



Franck Blanchon

Directeur Général des PEP 87

Après avoir reçu un cahier des charges dûment rempli, l'Éducation nationale a donné une école de 8 classes élémentaires en périphérie de Limoges. Les dispositifs d'autorégulation sont conçus pour accueillir environ 200 élèves avec 10 places pour accompagner des enfants présentant un TSA [trouble du spectre de l'autisme]. On y retrouve des enseignants de l'école, des personnels éducatifs mis à disposition par l'établissement médico-social. L'Éducation nationale nomme un enseignant supplémentaire qu'on appelle l'enseignant d'autorégulation. Le principe de l'autorégulation est de repérer chez l'enfant, et notamment chez l'enfant autiste, tout ce qui génère un trouble du comportement, petit ou grand. « Un petit trouble du comportement pour un enfant en classe peut se manifester par le fait par exemple qu'il fouille dans sa trousse de manière un peu compulsive, et un trouble du comportement plus sévère peut être le fait de se lever, faire du bruit, crier, se rouler par terre, etc... », explique Franck Blanchon. Charge aux adultes de repérer tous les troubles du comportement quelles que soit leur intensité, même les plus petits. « Ensuite, comme nous le faisons à chaque fois avec les enfants autistes, il faut trouver pour chacun quels sont les renforçateurs. Il faut savoir que chez les enfants autistes, il y a une triade ou une diade, c'est-à-dire qu'il y a des intérêts restreints, des stéréotypies et des difficultés relationnelles », ajoute-t-il.

Et dans ces intérêts restreints, qu'il va falloir ouvrir et élargir, il faut repérer ceux qui sont renforçants pour l'enfant. « Lorsque l'enfant ne va pas bien, si c'est un passionné de dinosaures, on lui donnera soit deux ou trois dinosaures en jouet avec lesquels il va s'amuser, soit un livre sur les dinosaures, et cela va l'apaiser, le renforcer. Nous lui donnerons ce renforçateur sur un temps relativement restreint pour qu'il s'apaise et pour le ramener à la tâche. Mais on peut aussi lui donner

une balle en mousse qu'il va malaxer », souligne notre interlocuteur.

Pour l'instant, l'autorégulation s'adresse à des enfants d'école élémentaire et les PEP de Haute Vienne accompagnent des enfants qui se situent entre le CP et le CM2.

« Bien évidemment, comme à chaque fois, plus on les prend précocement, plus on obtient des résultats intéressants, note M. Blanchon. Donc si on peut les prendre à leur entrée en CP ou en CE1, ce n'est que mieux. Il y a alors une phase de repérage de tout ce qui est renforçant pour l'enfant. Cela peut être une petite voiture, un pokemon, un dinosaure, un livre, etc. Il faut les avoirs en magasin, dans le bureau ou dans l'environnement de la classe, et surtout pas à la disposition de l'enfant ».

Au moment où l'enfant décroche, le personnel accompagnant souhaite lui ouvrir une fenêtre très courte de manière à ce qu'il puisse s'autoréguler à l'aide de ces renforçateurs. « On peut utiliser un minuteur, et lui dire : voilà, tu as 5 minutes, pendant lesquelles il utilisera ce qui l'intéresse. Et au bout du temps déterminé, il pourra se reconcentrer. Ce qui est intéressant dans le principe sur l'autorégulation, c'est qu'on est bien dans un dispositif inclusif. Les enfants sont scolarisés et pris en charge au milieu de leurs pairs, et que ce qui bénéficie aux uns pourra bénéficier aux autres ».

“ Au moment où l'enfant décroche, le personnel accompagnant souhaite lui ouvrir une fenêtre très courte de manière à ce qu'il puisse s'autoréguler à l'aide de ces renforçateurs. ”



© Richard Kahr/Magnum Photos pour la FGP



Dominique Gillot

Présidente
de la Fédération
Générale des PEP

« CO-CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

Élue en juin, la nouvelle présidente de la Fédération Générale des PEP souhaite « des partenariats opérationnels de plus en plus visibles ».

Solidaires : Vous avez un long parcours militant et politique derrière vous. Quels sont vos objectifs, dans cette nouvelle étape, en tant que présidente des PEP ?

Dominique Gillot : Mon engagement fondamental, c'est d'être au service de ceux qui en ont besoin, dans un processus d'émancipation, d'élévation du niveau de compétence et du niveau de culture. Cela a été ma motivation en tant qu'institutrice, en tant que militante politique, militante dans les mouvements d'éducation populaire et par la suite en tant qu'élue locale et élue nationale. Mon engagement a toujours été celui-là : être au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Solidaires : Pour une société plus solidaire ?

D.G. : Oui, développer la solidarité, le respect des personnes... Mais au-delà de la solidarité, la considération, l'émancipation des personnes en fonction de leur niveau de compétence et de leurs aptitudes, l'accompagnement et le soutien de leur autonomie.

Solidaires : C'est probablement ce que l'on appelle la société inclusive et c'est d'ailleurs le message porté par la Fédération Générale des PEP.

D.G. : Tout à fait. En entrant à la Fédération Générale des PEP, il y a quelques années, j'y ai vraiment trouvé l'ADN de mon engagement professionnel et citoyen.

Solidaires : On entend beaucoup parler de société inclusive, d'école inclusive, de méthode inclusive... Mais concrètement, quel est l'état réel d'avancement de cette société inclusive, s'agit-il d'un slogan ?

D.G. : L'habitude est de nommer les choses, d'essayer de les préciser au mieux et ensuite certains mots deviennent des mots-valises, dans lesquels tous ne mettent pas la même chose. Aujourd'hui on parle de société inclusive, d'école inclusive, de villes inclusives, mais il faut avoir les idées claires sur ce que ça représente en termes d'obligations pour les acteurs de l'accompagnement, de l'animation ou de la gestion des actions de ces secteurs de politiques publiques.

Élue à l'unanimité par le conseil d'administration de l'assemblée générale 2019, Dominique Gillot est devenue présidente de la Fédération Générale des PEP en juin 2019. Elle est la première femme élue à cette fonction.

Institutrice, diplômée de l'École normale de Saint-Germain-en-Laye, elle a enseigné dans l'enseignement primaire de 1971 à 1997. Elle a exercé des responsabilités d'élue locale nationale à partir de 1977 jusqu'en 2017. Adjointe au maire, conseillère générale, vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, maire d'Éragny-sur-Oise (2001-2014), députée, secrétaire d'État du gouvernement de M. Lionel Jospin, puis sénatrice du Val-d'Oise, elle a toujours œuvré pour une société plus attentive, plus solidaire, plus juste, au plus près des citoyens, quels que soient les besoins particuliers. Elle a été nommée présidente du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPPH) en novembre 2015.

Solidaires : Prenons au hasard quelques grands dossiers politiques : le climat évidemment, la construction européenne, le Brexit, la guerre commerciale, la réforme des retraites en France. Tous ces sujets semblent indiquer un éloignement des gens les uns des autres. Comment vont intervenir les PEP dans ces grands dossiers ?

D.G. : Nous avons des enjeux liés à nos valeurs et à nos missions. Il ne s'agit pas de s'éparpiller. Le Brexit par exemple n'est pas vraiment notre sujet. Par contre, le climat, le développement local, durable, la transformation sociale concernent directement nos engagements et d'ailleurs, lors de notre dernière assemblée générale, nous avons adopté une motion qui fixe un cap supplémentaire, une volonté supplémentaire pour nos organisations d'agir en responsabilité, pour le climat, pour la protection de la nature, pour la responsabilité sociétale et environnementale. Cela implique une pensée globale. Aujourd'hui, nous assistons à une prise de conscience qui se généralise. Par exemple ces marches pour le climat, avec des jeunes qui se mobilisent partout. Mais je pense que tout responsable politique, associatif, économique, doit penser son action aujourd'hui avec cette priorité majeure dans la définition et la conduite de ses actions.

Solidaires : Une des forces majeures de la Fédération des PEP vient de son implantation nationale avec un véritable maillage du territoire. Et ceci a permis aux PEP d'accueillir des migrants en difficulté dans de nombreux centres à travers la France. C'est une action importante pour vous ?

D.G. : Cela fait partie de notre engagement de citoyenneté et de solidarité. Dès l'instant où un des secteurs propres des PEP – la complémentarité avec l'école, l'engagement dans l'éducation des enfants et des jeunes les plus éloignés des processus – il est clair que les jeunes non accompagnés, les jeunes en errance, rentrent dans nos attentions et préoccupations.

Solidaires : Quel est le rôle que doivent avoir les associations dans l'ensemble des sujets que vous venez d'évoquer ?

D.G. : Comme toutes les associations d'éducation populaire, nous avons une obligation au titre de notre engagement, de nos valeurs, de notre identité, mais nous avons aussi une responsabilité au titre de la coopération et de la co-construction des

politiques publiques qui visent justement cette transformation sociale avec une ambition inclusive que vous évoquiez au début de notre entretien.

Solidaires : Quelle place spécifique souhaitez-vous pour les PEP en tant que nouvelle présidente ?

D.G. : Notre place est déjà reconnue. Dans mes différentes responsabilités, j'ai constaté, et je le constate encore aujourd'hui, qu'au niveau national la Fédération, les PEP, sont bien identifiées comme acteur fort des politiques publiques et du mouvement de transformation qui s'opère devant nous, avec nous. C'est l'analyse de l'évolution

“
Mon engagement
fondamental, c'est
d'être au service de
ceux qui en ont besoin,
dans un processus
d'émancipation... ”



des attentes et des besoins des personnes accompagnées, c'est la réflexion sur les réponses à y apporter avec le souci de respecter les personnes, de considérer leurs aptitudes, leurs aspirations à la participation, l'indispensable accessibilité pour tous, la lutte contre les inégalités de destin... qui nous permettront d'être efficaces. Ce que je souhaite, c'est que cette perception de nos partenaires soit de plus en plus forte et qu'elle repose sur des partenariats opérationnels de plus en plus visibles qui vont permettre de développer nos activités et services dans les secteurs du réseau des PEP, de consolider l'emploi et d'accompagner l'évolution des métiers.

Solidaires : Les PEP souhaitent faire mouvement. Où en est la Fédération sur ce point aujourd'hui ?

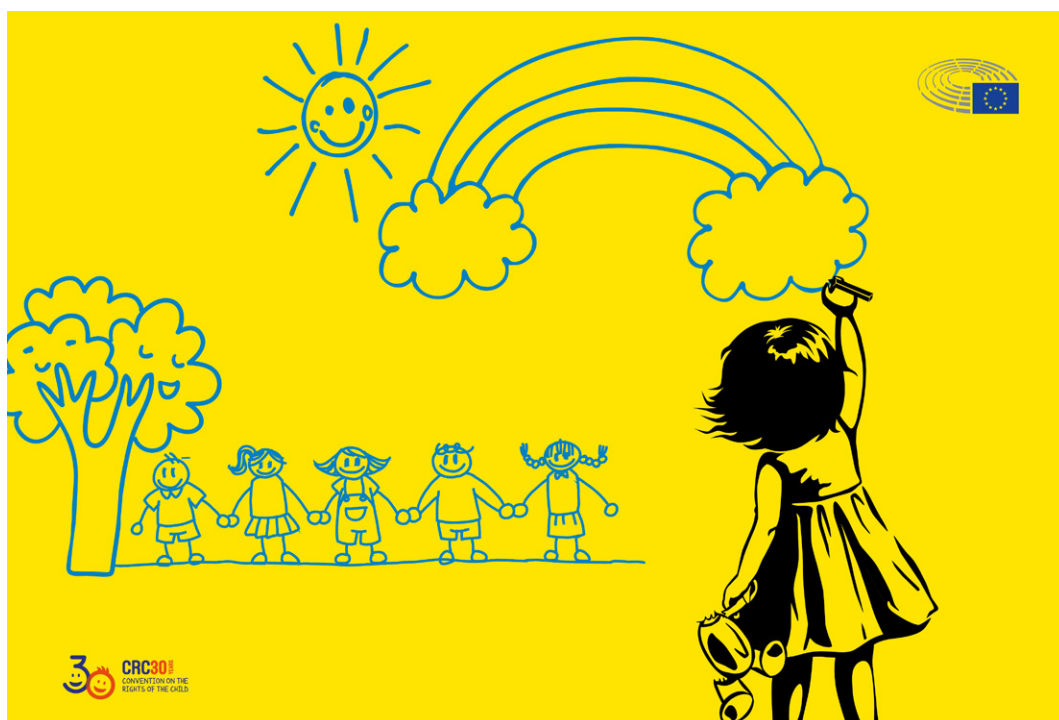
D.G. : Cet élan du réseau en un regroupement qui partage les mêmes valeurs d'engagement dans la transformation sociale est partagé. Il est fort, c'est un des axes du projet fédéral que j'ai la responsabilité de mener à bien dans les deux prochaines années en y introduisant des éléments nouveaux comme celui sur l'engagement climat qui était sous-jacent dans le projet mais

Solidaires : Lors de l'annonce de votre nomination, la Fédération des PEP a utilisé cette belle expression de co-construction d'une société inclusive.

D.G. : Belle expression, en effet. Pour être reconnu acteur de la co-construction, il faut être respecté, solide sur ses valeurs, sur ses capacités d'engagement dans l'action et sa loyauté à ses engagements fondamentaux.

Solidaires : Comment pourriez-vous résumer ce que vous souhaitez pour les années qui viennent ?

D.G. : En fait, ce qui m'intéresse le plus, c'est que tout le réseau soit au même niveau de compréhension des enjeux qu'induisent les virages, les tournants voire revirements auxquels notre société est confrontée. Que tous les cadres et responsables du réseau partagent cette nécessité de s'inscrire dans un mouvement d'évolution et de modification des pratiques pour construire la société du 21^e siècle.



IL Y A 30 ANS, LE MONDE RECONNAISSAIT LES DROITS DE L'ENFANT



Jacques Toubon
Défenseur des droits

Après des dizaines d'années de discussions, le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale de l'ONU adoptait la Convention relative aux droits de l'Enfant. Depuis ce jour, les droits de chaque enfant du monde sont reconnus par un traité international, ratifié par 195 États.

Rencontre avec le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon.

Pour l'ONU, est considéré comme enfant tout être humain de moins de 18 ans. La Convention en définit donc ses droits fondamentaux et veille à ce que tous les pays coopèrent pour mieux protéger les enfants, assurer leur sécurité et leur bien-être. Les enfants doivent faire partie des considérations primordiales des États.

« Ces droits sont très largement méconnus, constate M. Toubon. La seule chose un peu connue, c'est que les enfants ont des droits spécifiques qui doivent les protéger. Mais tout le monde ignore que les enfants bénéficient de droits autonomes. Or, les droits de l'enfant existent dès le premier souffle de la vie (pas seulement à l'adolescence). L'enfant ne peut jamais être considéré comme un objet inanimé ».

Et ces mots ne sont pas de simples formules vides de sens car, comme chaque pays signataire, la France doit rendre des comptes des efforts qu'elle a entrepris pour recevoir en retour des recommandations du Défenseur des droits tous les cinq ans. « Il existe une distance importante entre les droits tels qu'ils sont définis et tels qu'ils sont réalisés », remarque-t-il. Les adultes

font d'ailleurs souvent une erreur très basique : « il faut réfléchir à partir de ce que pensent les enfants », rappelle-t-il. « Il faut recueillir la parole et l'opinion des enfants. C'est une mesure qui a l'air de rien parce qu'on se dit « ça se fait naturellement » Mais non... Ça ne se fait pas comme ça, sans qu'on y prête attention ».

D'ailleurs, chacun constate autour de lui que, dans de très nombreuses situations, les adultes n'expliquent pas suffisamment aux enfants les situations qui, pourtant, les concernent. « Et pourtant, ils ne doivent pas être des spectateurs ou des objets. Prenez, par exemple, le cas du divorce des parents, les enfants ont droit à des explications sur le logement, leur école, ce qu'ils vont devenir ». Il faut aussi mettre le projecteur sur des violences plus indirectes trop souvent banalisées, minimisées. C'est pourquoi le Défenseur des droits a lancé la grande consultation nationale auprès des moins de 18 ans « J'ai des droits, entends-moi ». Menée en partenariat avec près de 50 associations et structures luttant pour le respect des droits de l'enfant en France, elle a permis à 2200 enfants de faire entendre leur opinion sur la réalisation de leurs droits, afin de contribuer à l'amélioration de leur effectivité.

“ Pour l'ONU, est considéré comme enfant tout être humain de moins de 18 ans. ”

Parmi les mesures phares prises cette année, par le Défenseur des droits, on trouve en premier lieu l'interdiction de la violence dans le cadre familial. « C'est ce qu'on appelle la correction », explique M. Toubon. « C'est la fessée, par exemple. La jurisprudence avait intégré l'idée de droit de correction mais c'est terminé ». Et il se félicite que la loi ait mis un terme à cette pratique car elle n'a rien de pédagogique alors que, selon une étude, 8 parents sur 10 ont eu recours à cette méthode.

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2019, et dans le cadre de sa mission de défense et de promotion des droits de l'enfant, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, son adjointe rendent public leur rapport annuel. Cette année, le rapport intitulé « Enfance et violence : la part des institutions publiques » est consacré à la question des violences subies par les enfants au sein des institutions publiques : qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, directes ou indirectes, commises entre enfants ou par des adultes ainsi que les dispositions prises pour les prévenir et les faire cesser. Dans son rapport, Jacques Toubon présente 22 recommandations.

Il préconise notamment de rendre obligatoire la consultation du casier judiciaire et du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIAISV) avant tout recrutement d'un adulte, qu'il soit professionnel ou bénévole, qui interviendra auprès de mineurs. Aujourd'hui, cette consultation est possible sans être obligatoire.

À ses yeux, il n'y a rien de révolutionnaire, voire de spectaculaire dans cette préconisation : « Notre principale collaboratrice, c'est madame Bon Sens », dit-il en souriant. « Nos deux maîtres mots sont simplicité et bon sens ».

C'est donc dans cet esprit de simple logique qu'il recommande aussi de traiter l'intégralité des appels au 119 (Allô enfance en danger) en augmentant le nombre de personnes qui répondent à ce numéro que n'importe quel anonyme peut appeler, enfant comme adulte.

D'autant que la multiplication des cas conjuguée au manque de moyens des institutions entraîne des défaillances et des situations de violences pour les enfants.

Par ailleurs, la France est normalement tenue d'accueillir tous les enfants à l'école, mais la Fédération des PEP sait que c'est encore loin d'être le cas, en particulier pour les enfants en situation de handicap et/ou autistes. Il remarque au passage qu'on manque de données sur le sujet. « On ne sait pas combien il y a de personnes handicapées en France et combien il y a de mesures prises. Il faut qu'une base de données soit établie », martèle-t-il.

Reste que les droits de l'enfant ont progressé même si la méconnaissance met en cause la réalisation des droits. Seul un travail de pédagogie et de réflexion collective pourra faire avancer les choses.



30^{ème} anniversaire de la CIDE : la FGPEP mobilise les jeunes de l'aide sociale à l'enfance pour défendre leurs droits

Pascal Vivarelli (administrateur fédéral) et Jean-Luc Puig de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Lézignan (PEP11), ont participé à la conférence du Parlement européen du 20 novembre 2019 présidée par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne et David Sassoli, président du Parlement européen. Ils accompagnaient Gwendal, venu porter la parole de tous les jeunes de la MECS et des écoles de son territoire dans les réflexions sur les progrès réalisés depuis 30 ans pour les droits des enfants. Gwendal participe également aux travaux de rédaction du rapport alternatif sur le respect des droits des enfants initié par le collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE), dont la FGPEP est membre. En tant que jeune de l'aide sociale à l'enfance, Gwendal fera part de son expérience pour l'accès aux droits : à l'éducation, aux loisirs, à la culture... Pour les PEP, il est important que les jeunes participent aux décisions qui les concernent. Ainsi la Fédération Générale des PEP organisera en 2020 la mobilisation de son réseau pour que, dans chaque établissement, des groupes d'expression des enfants soient organisés sur ce sujet.

Le rapport alternatif du collectif sera remis en 2020 au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

« Nous n'aurons jamais raison parce nous sommes des enfants. Les parents auront toujours raison contre nous », ont dit des enfants à la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard.

Heureusement, dans l'éducation, rien n'est figé ou fixé d'avance.

Gwendal, entouré de Pascal Vivarelli (à gauche) et Jean-Luc Puig, à la conférence du Parlement européen du 20 novembre 2019 pour les 30 ans de la CIDE.

EN DANGER ?

Le mieux, c'est d'en parler !





Benjamin Lesieur et Vincent Cassel dans « Hors Normes » © Caroline Bethuel / PROKINO FILMERLEH GMBH

« HORS NORMES » AURAIT PU S'APPELER « À SA PLACE ! »

Le film *Hors Normes* est un gros succès dans les salles. Pas facile pourtant de rendre compte d'un sujet complexe comme l'autisme, à travers un film accessible à tous. Nous avons voulu en savoir un peu plus en rencontrant le co-réalisateur Éric Toledano.



Éric Toledano

Co-réalisateur
du film

Solidaires : Quand on dit autour de soi qu'on va voir un film d'Éric Toledano et Olivier Nakache, les gens ont automatiquement le sourire. Comment faites-vous pour faire des comédies avec des sujets sociaux et difficiles ?

Éric Toledano : Nous considérons que le comique est une forme de tristesse déguisée. Même si le monde est chaotique, il nous semble quand même important d'essayer de véhiculer quelque chose de positif, quelque chose qui soit de l'ordre du mélange. Quand une comédie est bien faite, je la trouve plus pertinente pour parler de notre société : le rire offre du recul et apporte plus de finesse dans l'émotion que le drame. Quand on va voir *Hors Normes*, on n'en sort pas nécessairement désespéré. On en ressort possiblement touché, en tout cas je l'espère. Et concernant la fibre sociale, vous savez, Olivier et moi, on a toujours apprécié la force du groupe. D'abord, nous l'avons connue au sein des colonies de vacances, lieu de notre

rencontre, puis nous avons toujours évolué au sein d'un groupe. À travers le cinéma, nous recherchons sûrement inconsciemment cette notion, en menant une équipe vers un objectif commun. Et puis, oui, il y a une fibre sociale. Je pense que cela fait partie de nos préoccupations.

Solidaires : C'est plus du Maupassant que du Ken Loach : c'est une critique sociale sans jamais être lourde.

E. T. : Même dans des situations complexes, pour Olivier et moi, l'humour est toujours présent. Nous sommes tous confrontés à des situations difficiles au quotidien. Mais l'humour est toujours là pour nous en sauver. Et c'est vrai que c'est un peu ce qu'on essaie de mettre dans les films : un humour, une légèreté qui offrent un certain recul.

Solidaires : La comédie a mauvaise presse en France mais vous passez entre les gouttes...

E. T. : Selon nous, la comédie est un genre noble et complexe. Ce n'est pas facile de faire rire le public, mais c'est le chemin que nous tentons de prendre pour aborder des sujets parfois complexes. Nous considérons que le rire est une porte de transmission avec le public, c'est un sentiment qui permet de s'ouvrir et d'accueillir parfois même les situations les plus difficiles. Mais cela reste à chaque fois une tentative, vous savez, c'est un rêve pour tous les réalisateurs de faire cohabiter l'humour et l'émotion au sein d'un même film.



Éric Toledano et Olivier Nakache, réalisateurs du film « Hors Normes »

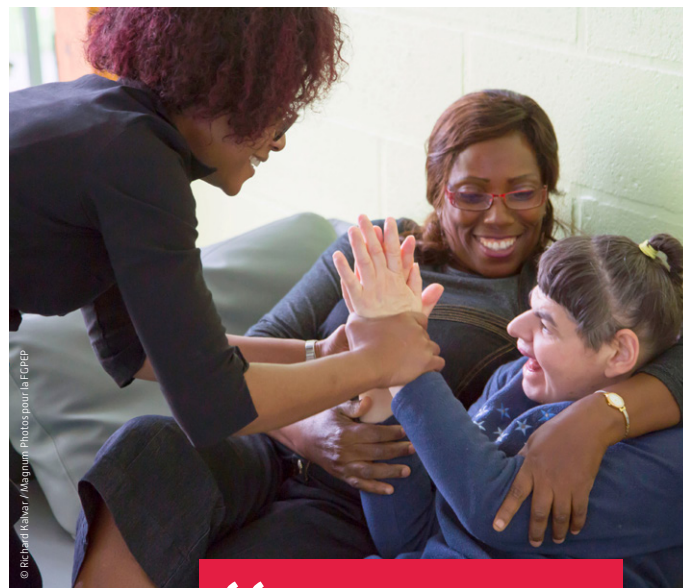


Solidaires : Hors Normes est aussi un film sur le dialogue dans toutes les directions...

E. T. : À travers notre cinéma, nous voulons interroger les paradoxes de la société. Il nous semblait important de remettre en question l'idée de la norme et de marge et d'illustrer une autre forme de communication, celle qui existe au-delà des mots. Après, on avait aussi à cœur de montrer qu'avec tous les clichés qui circulent, il y a aussi des personnalités d'identités, de religions et de couleurs différentes, qui s'occupent ensemble d'enfants vulnérables sans distinction. Cela démontre que lorsque l'objectif est commun, les différences s'estompent.

Solidaires : Communiquer avec des autistes n'est pas chose facile...

E. T. : Et bien, dans une société assez bruyante, dans un monde de l'hypertrophie de la communication, (on n'a jamais autant communiqué qu'en ce moment), on a eu envie de s'intéresser à d'autres formes de communication. En effet, notre façon de communiquer n'est pas la seule et c'est cette autre forme d'échange que nous voulions mettre en lumière. Ces deux années passées en immersion auprès des associations, nous ont ouvert l'esprit. Moi, je ne sais plus du tout ce qu'est la notion de norme et la notion de marge.



Solidaires : et vous avez trouvé ce que vous recherchez dans ces associations ?

E. T. : En effet il y a un échange dans ces associations qui rassure et qui fait du bien, c'est un modèle qui existe, il fonctionne. C'était une ambiance fédératrice, très chaleureuse. À tel point, que quand on a rencontré Reda Kateb et Vincent Cassel, on ne leur a même pas donné de scénario. On leur a simplement dit « Venez voir, venez regarder et passer un moment au sein de ces associations ». C'est cette rencontre avec Stéphane Benhamou, Daoud Tatou, les éducateurs et tous les jeunes pris en charge qui les a convaincus de se lancer à nos côtés, dans ce projet hors normes.

“

Être attentif à l'autre quelle que soit la façon dont il vient sur cette planète. C'est-à-dire abîmé, complexe, communicant, non-communicant, fauteuil ou pas... ”

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour un an à Solidaires.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Je joins un chèque de 10 € à l'ordre de la Fédération Générale des PEP.

À retourner à la Fédération Générale des PEP,
5-7, rue Georges-Enesco,
94026 Créteil Cedex.



LE BAROMÈTRE PEP DE LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

6^E ÉDITION 2020

Lutte contre les inégalités, accès aux soins, logement, solidarité... quelles sont les préoccupations majeures des Français sur votre territoire ?

Pour la sixième année consécutive, la Fédération Générale des PEP publiera en février 2020, en partenariat avec l'institut Kantar Public, le Baromètre PEP de la Société Inclusive.

L'enjeu est de **pointer quelles sont les principales préoccupations des Français quant aux inégalités perçues et de mesurer l'appropriation du concept de société inclusive**. Ces données sont destinées à interpeller les acteurs politiques et être débattues avec le plus grand nombre de citoyens.

Cette grande enquête annuelle, **réalisée à l'échelle nationale, régionale et locale**, sera publiée à la veille des élections municipales de 2020. Ses résultats offriront à notre mouvement de précieux éléments de réflexions pour **questionner nos pratiques et interroger les politiques publiques** auxquelles nous participons en mettant en œuvre notre 5^e Projet fédéral « **Agir pour une société Solidaire et Inclusive** ».

Les données du Baromètre PEP de la Société Inclusive encouragent les PEP à renforcer leurs actions au quotidien et co-construire, avec les citoyens et les décideurs politiques, une société solidaire et inclusive, mobilisatrice d'énergies et d'engagements.



SOLIDARITÉ **ÉGALITÉ** **CITOYENNETÉ** **LAÏCITÉ**

Pour recevoir le baromètre PEP de la société inclusive :

www.lespep.org/barometre2019

**Les
pep**
La solidarité en action